

Saint André-lez-lille, le 26/06/2023

Les enseignants du collège Jean Moulin de Saint-André-lez-lille

A

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille

Monsieur le DASEN, Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Nord

Motion du collège Jean Moulin à Saint-André-lez-Lille : refus du « pacte »

Déposée lors du Conseil d'administration du 4 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Les professeurs du collège Jean Moulin de Saint-André-lez Lille ont été informés lors d'une réunion syndicale, puis par Monsieur le Principal, des modalités du pacte, prévu par le gouvernement pour les enseignants.

Tout en remerciant Monsieur Jacquet pour ses explications et sa clarté, les professeurs considèrent que signer ce Pacte constitue une contractualisation qui porte atteinte à leur statut.

Les mesures de prétendue revalorisation ne répondent pas à nos demandes puisque la partie indemnitaire n'est pas comptabilisée pour la retraite. Une vraie revalorisation consiste en une augmentation du traitement indiciaire, pour tous, et sans contrepartie.

Aussi nous, professeurs du collège Jean Moulin, protestons contre ce Pacte pour lequel aucun décret officiel cadrant n'est paru : c'est à nouveau aux principaux, aux directeurs d'école et aux enseignants d'adapter et de mettre en place, dans l'urgence, les idées ministérielles.

Nous estimons que le système existant rémunérant les équipes en HSE et en IMP permettait de financer les différentes missions de remplacement et d'accompagnement, sans porter atteinte au statut. Nous nous demandons quel est l'objectif réel du gouvernement. Nous informons donc, dès maintenant, la direction de l'établissement et le rectorat de notre refus de travailler plus dans de telles conditions.

Nous proposons que l'enveloppe si généreuse attribuée au Pacte soit réaffectée au budget des établissements, au recrutement et à la formation de nouveaux enseignants rémunérés en heures-postes.

